



**LOURESSE
ROCHEMENIER**

Terre de caractère

02.41.59.13.13

mairie@louresse-rochemenier.fr

Louresse-Rochemenier,
Le jeudi 4 février 2021

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du: **Mercredi 3 février 2021**

Les élus du Conseil Municipal :

1. Décident d'**approuver le périmètre de centralité communal éligible au FISAC**. La commune de Louresse-Rochemenier dans son intégralité est concernée par cette demande. Ainsi, le règlement en faveur du dispositif FISAC relatif aux aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité est validé. La commune cofinancera les projets à hauteur de 5 %, la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à hauteur de 15% et le dispositif FISAC à hauteur de 20%. **La commune encourage les petites entreprises à s'adapter aux mutations de leur environnement et d'assurer à plus long terme le maintien et le développement d'activités économiques saines sur notre territoire**, en conservant un lien de proximité important avec la population de notre village.
2. ont pris **connaissance de l'enquête publique préalable à autorisation environnementale à l'installation de la ferme éolienne de Doué-en-Anjou**. Les membres du conseil ont été informés du projet éolien. Ils ont reçu l'intégralité du dossier, la note de synthèse, le dossier de l'association du Mouvement pour le Droit et le Respect de l'Environnement. Monsieur le Maire précise qu'un courrier a également été envoyé à toutes les maisons proches de l'installation de ces éoliennes. Il rappelle également qu'un vote citoyen s'est déroulé le dimanche 5 octobre 2014 (95 voix pour, 198 contre l'installation d'éolienne sur la commune de Louresse-Rochemenier). Suite à un débat entre les élus, **Monsieur le Maire a proposé un vote à bulletin secret. Les résultats sont : 4 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions**. Le Conseil Municipal demande à l'enquêteur public des précisions sur les indemnités qui pourraient être attribuées aux habitants de ces lieux-dits et à la commune de Louresse-Rochemenier, suite aux différentes nuisances.

Date d'affichage: jeudi 5 février 2021

Pierre-Yves Douet

Maire de Louresse-Rochemenier

Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande.

Date du prochain Conseil Municipal: Mercredi 10 mars 2021, à 19h30
(sous réserve de modification).